

N°1009

du 31
MARS
2017



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P3

Le Togo parmi les 13 nouveaux financements de la BOAD

27,6 milliards Cfa
approuvés pour
l'aménagement de
terres agricoles et la
route Lomé-Cotonou

P4

Promotion de la qualité au Togo

Le cadre réglementaire sur la métrologie légale désormais complet et efficace

P3

Deux projets pour le reboisement et les produits forestiers non ligneux au Togo

**Atteindre 30 % de couverture
forestière à l'horizon 2050**

P3

Troubles de jouissance, occupations frauduleuses, menaces de mort

**Des faussaires et «gros bras» dans
les mailles de la police nationale**



Mme Bernadette Essossimna LEGZIM-BALOUKI, Ministre du Commerce, de l'industrie, de la promotion du secteur privé et du tourisme

P7

La Finance Inclusive/3 ans d'activités dans la Centrale
Plus de 3 milliards Fcfa
de crédits octroyés à
69 598 personnes

P3

Tewolde Gebremariam chez Faure Gnassingbé

**Faire du Togo un futur
Dubai ou Singapour**

PA-LUNION .com

L'actualité nationale et internationale en vrai

24h/24

www.pa-lunion.com

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- Abonnement: Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

AZIMUTS INFOS

Le déclin des pollinisateurs menace l'agriculture mondiale

Alors que s'ouvre le salon de l'agriculture 2017 et que le monde agricole est confronté à de multiples crises, rappelons-nous qu'il y a tout juste un an, des chercheurs, réunis dans l'IPBES, présentaient les résultats d'une vaste étude montrant la dépendance de l'agriculture mondiale aux animaux pollinisateurs. Le rapport expliquait aussi que ces espèces sont clairement en déclin et que leur protection devient vitale pour de nombreuses productions agricoles. Moralité : si vous aimez le chocolat, protégez les abeilles...

"Sans pollinisateurs, beaucoup d'entre nous ne pourraient plus déguster du café, du chocolat ou des pommes" résume Simon Potts, qui travaille à l'université de Reading, au Royaume-Uni. Comme d'autres, il fait partie de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, ou IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services). Ce réseau international de chercheurs, né en 2010 et officiellement créé en 2012 par 124 pays, est construit sur le modèle du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et, comme son nom l'indique, chargé de faire le point sur la biodiversité mondiale. Il en est à sa quatrième réunion plénière, à Kuala Lumpur, en Malaisie, et à la publication de son premier rapport. Il se concrétise aujourd'hui par une évaluation du rôle de la pollinisation dans la production agricole à but alimentaire (Thematic Assessment of Pollinators, Pollination and Food Production).

Les résultats de cette étude de deux années menée par 80 scientifiques peuvent se résumer en chiffres et en conseils pour protéger les animaux, insectes, bien sûr, mais aussi vertébrés, qui sont utiles à la reproduction des plantes à fleurs, sauvages ou cultivées. Le constat est double: la pollinisation naturelle (qui peut aussi passer par le vent) est cruciale ou importante pour les trois quarts de l'agriculture mondiale et, d'autre part, les espèces pollinisatrices sont un peu partout en déclin.

Les sept chiffres de la pollinisation

Selon les membres de ce rapport (voir le communiqué de l'IPBES, en anglais), ce sont des centaines de millions de personnes dans le monde et un chiffre d'affaires de plusieurs centaines de milliards d'euros qui dépendent de près ou de loin de la pollinisation naturelle.

Voilà les sept chiffres mis en exergue par le rapport:

-20.000: le nombre d'espèces d'abeilles sauvages qui participent à la pollinisation. Il faut y ajouter bien d'autres pollinisateurs, des insectes (guêpes, papillons, mites, etc.), des oiseaux, des chauves-souris et d'autres vertébrés.

-75 %: pourcentage des cultures mondiales pour l'alimentation qui dépendent, au moins en partie, de la pollinisation.

-14 à 525 milliards d'euros: revenus annuels des cultures directement influencées par les pollinisateurs.

-300 %: augmentation en cinquante ans de la production, en volume, dépendant de pollinisation.

-Près de 90 %: pourcentage de plantes à fleurs sauvages qui dépendent, au moins en partie, de la pollinisation par les animaux.

-1,6 million de tonnes: production annuelle de miel en Occident. 16,5 %: pourcentage de vertébrés pollinisateurs en danger d'extinction.

-Plus de 40 %: pourcentage d'invertébrés pollinisateurs (surtout les abeilles et les papillons) en danger d'extinction.

Rapportée par Le Monde, une réaction de scientifiques vient de mettre un peu d'ombre sur ce rapport. Elle souligne que deux des chapitres "sont sous la responsabilité de Bayer et de Syngenta", entreprises productrices de pesticides régulièrement accusées de participer au déclin des insectes pollinisateurs (pas seulement les abeilles domestiques).

Quoi qu'il en soit, le rapport apporte des faits instructifs et chiffrés montrant l'importance de protéger les populations animales participant à la pollinisation. Il servira de base à de futures politiques de protection de l'environnement.

Conte

Le conteur Sidibe Alassane représente l'Afrique à l'Unesco

Le conteur togolais Sidibe Mamadou Alassane a représenté l'Afrique le 27 mars dernier au cours de la Journée mondiale du théâtre (The World Theater Day Celebration 2017). Une participation qui témoigne de la montée en puissance du conteur togolais, l'un des rares à avoir une présence sur la scène internationale. Le conteur était à Paris à l'invitation de l'Institut international du théâtre. Le spectacle a eu lieu au tout nouveau Hall du Palais de l'Unesco, dont la décoration vient d'être refaite.

Sidibe Alassane était présent à côté d'autres célébrités internatio-



nales du monde de la scène. Créée en 1962, la Journée mondiale du théâtre est l'un des événements majeurs des arts de la scène sur

le plan international. Chaque année, une figure majeure des arts de la scène est invitée à écrire un message dont les thèmes portent sur

le théâtre, la culture et la paix.

Cette année, l'ITI a invité la célèbre artiste française Isabelle Huppert (La la land), lauréate du Golden Globe Award 2017. Cette journée constitue un cadre d'échanges pour les comédiens, les praticiens, les enseignants, etc...

À côté des spectacles des artistes en provenance de plusieurs pays, l'ITI invite également des acteurs culturels institutionnels nationaux, des membres des gouvernements, ainsi que des critiques d'arts.

Théâtre

500/50 ce 1er avril au Goethe Institut de Lomé

Dans une baraque de 50 m² est confinée une foule d'enfants, de femmes, de jeunes et de vieux-500 personnes qui ont embarqué clandestinement avec pour but de partir chez eux à la quête d'une vie meilleure.

Le début du voyage semble parfait lorsque la barque quitte la terre et s'enfonce progressivement en pleine mer. Matata, un jeune homme d'une trentaine d'années

s'aperçoit qu'ils sont au beau milieu de la mer lorsque jaillissent en lui les sombres mots et larmes de sa mère, la seule personne à qui il avait révélé son départ secret.

Ici, Matata nous relate sans relâche la vie qu'il a menée dans cette baraque de 50 m² et qui contenait au moins 500 personnes. Sans un mot avec ses compagnons de voyage, le jeune homme nous plonge dans les regards de cha-

que individu se trouvant à bord dans la barque jusqu'au destin final de chaque membre de l'embarcation- ou du moins ce qu'il en reste- entre panique, questionnement, résignation, culpabilité, détermination.

Dans quel état d'esprit ressortira le jeune homme de ces événements pour nous remémorer cet épisode ?

Selon le metteur en scène, son objectif est de sonder la psychologie du candidat à l'aventure, «qui embarque dans une pirogue pour

tuation : pourquoi choisir de s'engager dans une aventure aussi risquée ? Il est vrai que l'on prend la décision d'affronter quelque chose qu'on estime bon pour notre être. Mon intention en tant que metteur en scène est d'arriver à jouer un rôle qui n'est pas le mien d'habitude : celui du psychologue qui en une heure de spectacle va fouiller dans la mémoire de cet homme embarqué dans une pirogue de 50 m² contenant 500 personnes ayant tous un objectif commun – l'eldorado. Rien de mieux qu'un interrogatoire personnel, un monologue où questions et réponses sont faites par la même personne, relatant le parcours et les conditions d'un voyage interminable et cruel à la fois. Le va et vient psychologique entre sa vie dans cette pirogue et avant son départ sont les clés d'une partie de la réponse».

Ces thématiques sont récurrentes dans le théâtre togolais. L'immigration a été abordée de façon brillante dans Atterrissage de Kangni Alem et Un continent à la mer d'Apedo-Amah, est récurrente dans le théâtre de Rodrigue Norman.



une aventure qu'il ne maîtrise pas». «La question sous-jacente à l'ensemble du spectacle est celle que se posent ceux qui n'ont jamais eu à traverser une telle si-

Musique/Goethe Institut

Festival de chant choral ce 6 avril

L'édition 2017 du Festival international de chant choral de la fraternité de Lomé (FICCFLO) aura lieu jeudi prochain du 6 au 9 avril. Une partie du programme se tiendra Goethe Institut qui accueillera ce 6 avril un concert de musique classique. L'édition 2017 se déroule sous le thème "Chant choral, facteur de développement et d'intégration sociale." Ce sera un rendez-vous de la création pour les harmonies, et un carrefour de ren-

contres, de métissages, d'échanges et de découvertes. Les axes pédagogiques, festifs, créatifs, cohabiteront pour le plus grand plaisir du public et l'intérêt des artistes musiciens, compositeurs.

Le FICCFLO a été fondé en 2007 par l'Alliance pour la promotion du Chant choral en collaboration avec la Fédération togolaise de musique chorale. Il vise la valorisation du chant choral "sous toutes ses formes".

Littérature/Cinéma

L'amie prodigieuse en TV

Le premier roman de la tétralogie d'Elena Ferrante sera adapté sous forme de série télévisée par les chaînes HBO et Rai.

L'amie prodigieuse d'Elena Ferrante va faire l'objet d'une série pour la télévision. L'adaptation du premier des quatre romans "napolitains" de l'auteur, "Enfance, adolescence", sera tournée cet été à Naples pour une diffusion en 2018. La chaîne américaine HBO (Les Soprano, Games of Thrones, True Detective) et sa consœur ita-

lienne la Rai se sont associées pour concrétiser le projet. La série sera réalisée par Saverio Costanzo enthousiasmé par cette saga "très littéraire mais aussi cinématographique". Au total les quatre livres seront transposés en 32 épisodes.

Le livre, qui commence à la fin des années 1950 est le portrait de deux femmes, Elena et Lila, aux destins opposés, dans une métropole en ébullition dans un pays en mutation.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Tewolde Gebremariam chez Faure Gnassingbé

Faire du Togo un futur Dubaï ou Singapour

Jean Afolabi

Tewolde Gebremariam, Directeur Général d'Ethiopian Airlines, et Faure Gnassingbé ont évoqué, mercredi à Lomé, le partenariat avec la compagnie communautaire Asky Airlines basée à Lomé, et l'ambition de faire du Togo un hub non seulement dans le domaine du transport, mais surtout une porte d'entrée vers les pays de l'hinterland. Au sortir d'une d'audience que lui a accordée le chef de l'Etat, Tewolde Gebremariam, qui était accompagné de Henok Teffera, Directeur d'Asky Airlines, a fait la déclaration suivante : « l'objet de cette visite est le développement de Lomé et du Togo en général comme un hub de l'aviation, du tourisme, des grandes conférences et de la logistique ; ce qui est en train d'être fait grâce à Asky ». Avant d'ajouter : « Nous allons tra-



Faure Gnassingbé et Tewolde Gebremariam accompagnés de Henok Teffera

vailler ensemble avec le gouvernement et les différents acteurs concernés pour développer les infrastructures et services nécessaires un peu comme ce qui a été fait dans d'autres parties du monde à l'instar de Dubaï et Singapour ».

D'après le service de communication de la présidence de la République, le chef de l'Etat a également reçu en audience Monsieur Tony Blair, ancien Premier minis-

tre britannique, accompagné d'une forte délégation. Il est à rappeler qu'en février dernier, le Togo avait déjà reçu une délégation du Commonwealth. Le pays envisage, dans un souci de diversification des partenariats, de faire partie de cette organisation régionale anglophone. « La présence de l'ancien Premier ministre britannique au Togo devrait contribuer à faire avancer ce processus », indique la présidence.

Deux projets pour le reboisement et les produits forestiers non ligneux au Togo

Atteindre 30% de couverture forestière à l'horizon 2050

En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le ministère togolais de l'Environnement et des ressources forestières a officiellement lancé le projet TCP/TOG/3604 "Appui à la valorisation et à la modernisation des filières des produits forestiers non ligneux au Togo", couplé de la validation du document de pro-

jet de la FAO à hauteur de 122 millions de francs Cfa. Durant ces deux ans, le projet mettra l'accent sur la formation, le suivi des activités afin de permettre aux bénéficiaires d'améliorer les techniques d'exploitation et de productivité, d'augmenter la disponibilité des produits forestiers non ligneux à travers leur gestion durable. La finalité est d'atteindre au niveau na-

tionale de reboisement. Il s'agit de l'instauration d'une distinction honorifique et des prix aux meilleurs planteurs, la facilité d'acquisition des intrants, la mise en place d'un mécanisme d'appui conseil, etc.

Le projet TCP/TOG/3502 dont le document a été validé met l'accent sur le renforcement de la planification des activités de reboisement et vise à conduire des études approfondies sur les contraintes et opportunités au développement du reboisement. La mise en œuvre de ce projet va contribuer à augmenter progressivement le taux de couverture forestière nationale pour atteindre 30% du territoire à l'horizon 2050. Ce projet a été également financé par la FAO dont le représentant, Issac Monteiro, a rappelé que les deux projets se situent dans le cadre de la mise en œuvre des actions prioritaires du Cadre de programmation par pays 2013-2017 signé le 12 juin 2013 entre le gouvernement togolais et son institution.



Le ministre André Johnson lors du lancement officiel

gramme national de reboisement au Togo (TCP/TOG/3502), le 22 mars 2017 à Lomé. Les produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que le karité, le néré, le miel, les plantes médicinales, les champignons et les escargots, malgré leur importance remarquable dans la vie des populations, ne sont pas appréciés à leur juste valeur dans les initiatives de gestion des ressources naturelles. Et pourtant, ces derniers jouent un rôle capital et contribuent à la sécurité alimentaire, la création de richesse et d'emplois aux populations. Certains font l'objet d'un commerce international et contribuent de manière significative à l'économie du pays.

Le projet TCP/TOG/3604 a pour objectif de contribuer à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la création d'emploi et la réduction de la pauvreté. Il sera exécuté durant 24 mois avec l'appui financier

tional une meilleure organisation des filières des produits forestiers non ligneux. Ce nouveau projet du gouvernement a été apprécié par le ministre André Johnson qui, à l'occasion, a rappelé les mesures incitatives en faveur des privés en

Troubles de jouissance, occupations frauduleuses, menaces de mort

Des faussaires et «gros bras» dans les mailles de la police nationale

Les services de police et de gendarmerie enregistrent constamment des plaintes en matière foncière, pour troubles de jouissance, occupations frauduleuses, menaces de mort, destructions, dégradations et violences volontaires. Selon la police, ces plaintes visent des individus opérant souvent en bandes organisées qui s'introduisent avec violence sur des terrains nus, en construction ou même bâtis, armés de machettes

et de gourdins etc. pour chasser des occupants et propriétaires légitimes. Ils s'attribuent ensuite les lieux de force et illégalement par de faux titres de propriété avec la complicité active des personnels de certains milieux professionnels ou en se réclamant indûment d'eux. Aucun domaine, fût-il entièrement bâti depuis des décennies, ne semble révoluer ces individus de mauvaise réputation communément appelés «gros bras» qui,

Le Togo parmi les 13 nouveaux financements de la BOAD

27,6 milliards Cfa approuvés pour l'aménagement de terres agricoles et la route Lomé-Cotonou

Late Pater

Le Conseil d'Administration de la Banque ouest africaine de développement (BOAD), réuni le 22 mars 2017 pour sa 104^{ème} session ordinaire à Dakar (Sénégal), a approuvé 13 nouveaux financements pour un montant de 137,75 milliards de francs Cfa, portant à 4 547,15 milliards le montant total des engagements de la BOAD depuis le démarrage de ses activités opérationnelles en 1976, pour 1 060 opérations. Les 13 nouveaux projets, pour le compte du second trimestre de l'année, couvrent des secteurs aussi variés que : l'agriculture, les infrastructures routières, l'énergie électrique, le tourisme et les banques, dans 6 des 8 pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) dont le Togo.

Au Togo, 11 milliards ont été approuvés pour l'aménagement des terres agricoles de la plaine de l'Oti, zones de Sadori, Fare et Koukoubou dans la Préfecture de l'Oti, et zones de Nali et Kouliékou

dans la Préfecture de Dankpen. Grâce à l'aménagement de 1 132 ha de périmètres irrigués avec maîtrise totale de l'eau, ce projet devrait contribuer à l'augmentation durable de la production rizicole et des autres productions végétales et animal. En outre, 16,6 milliards sont approuvés pour la réhabilitation de la route Lomé-Cotonou (Phase 2) et protection côtière. Ce projet permettra d'aménager en 2x2 voies la route Avépozo-Aného sur une longueur d'environ 30 km, et de ralentir l'érosion côtière sur plus de 13 km de la côte togolaise.

Au Niger, la Banque va mettre 10 milliards dans le renforcement de la résilience de l'agriculture face aux changements climatiques à travers des techniques modernes d'irrigation. 1 000 ha de périmètres maraîchers seront aménagés en unités de 1 à 5 ha équipées en kits solaires photovoltaïques pour l'alimentation en énergie du système d'irrigation. En plus, 15 milliards vont servir à l'aménagement de

la route Bagaroua-Illéla (107 km) et de la bretelle PK10 - Dan Dadji - Dan Gona (27 km). Le projet prévoit également la réalisation de 20 km de voirie urbaine dans les localités d'Illéla, Bagaroua, Dan Dadji et Dan Gona et de 3 km de pistes de désenclavement.

En Guinée-Bissau, 9,9 milliards seront consacrés au bitumage de la route Buba-Catiò, phase 3. Cette phase concerne le tronçon Ntunhane-Catiò, long de 39,3 km. L'objectif global du projet est de désenclaver la région Sud de la Guinée Bissau et de faciliter les échanges économiques et sociaux aux niveaux national et sous-régional. Enfin, pour le même pays, il est approuvé 14,7 milliards pour l'électrification de 14 localités à partir des postes de transformation du réseau d'interconnexion 225 kV de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG). La mise en œuvre de ce projet favorisera l'accès à l'électricité d'environ 350 000 habitants, soit 22% de la population du pays.

Mise en œuvre du Projet d'Appui à la Réforme des Collèges

Des livres pour mieux étudier dans 15 collèges du Togo

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Réforme des Collèges dans la Région des Plateaux, il a été procédé à l'équipement de 15 collèges en manuels de bibliothèque et matériel de science du 22 au 28 février 2017. Ceci fait suite à la dotation de ces établissements en 21 600 manuels élèves en décembre 2016. Les collèges bénéficiaires sont : Amakpapé, Notsè Ville 3, Kpové, Alati Kpota, Agbatitôé, Haïto, Akpakpapaké, Bodzé, Bouré, Kélékpé, Koeroma, Gbadjahé, Kpendèlè, Agbo Kopé et Gbadi Nkougna.

Les manuels de bibliothèque sont constitués de 1300 livres de

littérature, 160 manuels de maîtrise de français et dictionnaires ainsi que 20 planisphères physique et politique (Afrique), 20 cartes administratives du Togo et 3 séries de 20 planches de sciences naturelles. Plan International précise que le matériel scientifique est composé de matériel d'électricité, mécanique, optique, SVT, chimie, verrerie et produits chimiques. Ces matériels permettront aux élèves d'étudier dans de meilleures conditions.

Par ailleurs, du 13 au 17 février 2017 a eu lieu à l'ENI Notsè une formation des formateurs sur la gestion des points d'eau et des ouvrages d'assainissement. Cette

formation a pour objectif de renforcer les capacités des animateurs du PAREC afin qu'à leur tour ils forment les Comités Eau et les Comités Hygiène et Santé mis en place dans les 15 collèges. Cette rencontre a permis aux bénéficiaires de découvrir et de manipuler plusieurs outils de l'approche PHAST (Participatory Hygiene And Sanitation Transformation), qui est un processus communautaire participatif de la gestion des problèmes d'hygiène et assainissement.

En rappel, le PAREC est un projet initié par le gouvernement togolais et financé par l'Agence Française de Développement et Plan International.

Promotion de la qualité au Togo

Le cadre réglementaire sur la métrologie légale désormais complet et efficace

Jean AFOLABI

La métrologie [à ne pas confondre avec la météorologie, l'étude scientifique des phénomènes atmosphériques ; prévision du temps : vent, pressions atmosphériques, nuages, pluviométrie, etc.] est d'une utilité incontournable dans les secteurs de la vie : santé, environnement, science, commerce... Elle est instituée au Togo par un arrêté du 18 mai 1929. Son importance dans ces secteurs vitaux procède du fait que toutes les données utilisées proviennent des mesures relevées à partir des instruments de mesure et dont la fiabilité des résultats ne doit souffrir d'aucune insuffisance. Et sans elle, tout le système mis en place pour assurer la qualité courrait à l'échec. Aujourd'hui, les privatisations, la libéralisation et l'absence de législation exposent les citoyens et l'Etat à toutes sortes de danger et d'abus dus, entre autres, à la recherche d'un maximum de profit par les sociétés et entreprises véreuses et l'utilisation d'instruments non fiables par les cliniques et les laboratoires médicaux. La direction du conditionnement et de la métrologie légale a, certes, des capacités mais elles sont limitées. Aussi la loi de 2009 se veut-elle un texte novateur. Seulement, on avait trop vite cru que l'Exécutif togolais allait faire abandonner dans les marchés les instruments de mesure traditionnels que sont le bol, le tas, la calebasse, les sacs de jute, le panier, la main, etc., en prenant les décrets d'application. Lesquelles unités de mesure ne favorisent nullement les revendeurs. Neuf années se sont écoulées. Et plusieurs éditions de la journée internationale de la métrologie sont célébrées, tous les 20 mai.

Finalement, on en arrive à ce 15 mars 2017 où le conseil des ministres a fait fort avec cinq décrets adoptés sur la question. Le communiqué final précise que, préalablement à l'examen de ces décrets, une communication relative aux projets de décret d'application de la loi sur la métrologie légale a été présentée au conseil afin de situer le gouvernement sur l'importance, les implications et les retombées positives de cette série de décrets au profit des populations togolaises. Il a été ainsi rappelé que la loi-cadre n° 2009-016 du 12 août 2009 portant organisation du schéma national d'harmonisation des activités de normalisation, d'agrément, de certification, d'accréditation, de métrologie, de l'environnement et de la promotion de la qualité a pour objet d'assurer la qualité des produits et services, par les règlements techniques, les procédures d'évaluation de la conformité, les procédures d'accréditation, d'agrément ou d'habilitation, la métrologie et l'environnement ainsi que la promotion de la qualité sur le territoire na-



Essossima Legzim-Balouki, Ministre Commerce de l'Industries, du Secteur privé

tional. Elle fixe les principes, les orientations et les objectifs du système qualité au Togo. A cet effet, elle a créé les structures de la qualité, notamment la Haute autorité de la qualité et de l'environnement (HAUQE), l'Agence togolaise de normalisation (ATN), le Comité togolais d'agrément (COTAG), l'Agence togolaise pour la promotion de la qualité (ATOPROQ) et l'Agence togolaise de métrologie (ATOMET). Elle a également créé le Fonds national de promotion de la qualité (FN PQ) pour financer la politique nationale de la qualité. La loi n° 2009-025 du 30 octobre 2009 sur la métrologie légale vient compléter cette loi-cadre en lui donnant des instruments de travail. La métrologie légale étant l'ensemble des procédures législatives et réglementaires, établies par les autorités publiques ou autorisées par elles et mises en application, en leur nom, afin de spécifier et d'assurer, de façon réglementaire ou contractuel, le niveau approprié de qualité et de crédibilité des mesurages relatifs aux contrôles officiels, dans les domaines nécessitant des instruments de mesures. Elle s'impose comme une composante incontournable de la promotion de la qualité. La loi sur la métrologie légale a bien prévu que des décrets d'application soient pris en conseil des ministres.

Désormais, suivant le premier décret examiné et adopté, les unités de mesure légales sont officielles. Ce décret précise les définitions, les symboles et les dénominations des unités de mesures légales ainsi que les conditions de formation des multiples et sous-multiples décimaux des unités légales. La définition des unités de mesure (mètre, kilogramme, ampère, seconde) permet d'assurer la traçabilité des mesures conformément aux normes et standards internationaux et de rendre les échanges plus justes, équitables et sains dans le commerce, contrairement à la pratique courante (utilisation de bols, tas, calebasses). Le second décret fixe les conditions et les modalités de

contrôle métrologique légal au Togo. Il détermine les caractéristiques des marques de contrôle des instruments de mesurage ainsi que les conditions dans lesquelles elles sont apposées. Le contrôle métrologique sert à garantir la justesse des mesures effectuées dans plusieurs domaines, notamment la santé, l'environnement, l'agriculture, l'industrie, le commerce, le transport, le sport, la sécurité, l'aéronautique et la protection des consommateurs. Le troi-

sième décret fixe les conditions d'agrément des organismes chargés d'exécuter des opérations de contrôle métrologique légal de certaines catégories d'instruments de mesurage. L'objet de ce décret est de fixer les conditions que doivent satisfaire les organismes auxquels l'Etat aura délégué tout ou partie des missions de service public de contrôles métrologiques. Ainsi, il réglemente l'exercice de ces activités par les opérateurs économiques en fixant les conditions d'octroi d'agrément de contrôles métrologiques légaux. Son adoption permet de responsabiliser davantage les compétences nationales en matière de métrologie et, aux autorités, de faire un meilleur suivi. Le quatrième décret porte organisation, composition et fonctionnement du Conseil national de la métrologie légale (CNML). Il s'agit d'un organe consultatif chargé d'émettre des avis et faire des propositions de nature à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de développement relatifs à la métrologie ; promouvoir la recherche dans le domaine de la métrologie légale ; développer la formation et la diffusion des informations relatives à la métrologie légale ; promouvoir la coopé-

ration et l'échange d'expériences entre les organisations nationales et internationales en matière de métrologie légale. Ce décret permet de disposer d'un cadre légal de discussions et d'échanges sur le développement et la promotion de la métrologie légale. Enfin, le cinquième décret fixe les conditions d'importation des instruments de mesurage soumis au contrôle métrologique légal. Il dote le pays d'un texte réglementaire applicable aux activités d'importation des instruments de mesurage soumis au contrôle métrologique légal. Tout fabricant ou importateur est tenu de soumettre les modèles des instruments de mesure à l'approbation et à la vérification primitive préalablement à toute utilisation ou commercialisation. L'objectif est de protéger le marché contre les instruments de qualité douteuse et nuisibles à l'environnement.

«L'adoption de ces différents décrets permet à notre pays de disposer d'un cadre réglementaire complet et efficace sur la métrologie légale et d'être en phase avec le règlement n° 08/2014/CM/UEMOA du 25 septembre 2014 qui institue un système harmonisé de métrologie dans les Etats membres. L'ensemble de ces tex-

tes présente un intérêt économique certain, celui de permettre au Fonds national de promotion de la qualité de disposer des ressources appropriées, par le biais de redevances sur les prestations de services métrologiques, pour financer les activités de la qualité dans notre pays, d'une part, et aux producteurs de vendre leurs produits au juste prix pour la même mesure sur toute l'étendue du territoire national, d'autre part», conclut le gouvernement.

Visiblement, tout ce qui est traditionnel ne va pas disparaître d'un coup. «Dans l'immédiat non, mais un temps moratoire de sensibilisation sera accordé pour amener les opérateurs économiques à se conformer aux nouvelles dispositions d'utilisation des instruments et unités de mesure plus justes et rationnels. Nous pouvons citer l'exemple de la vente au kilo qui sera sans doute plus profitable à nos producteurs», avait répondu le commissaire du gouvernement à la question de savoir si les instruments de mesure traditionnels (le bol, le tas, la calebasse, les sacs de jute, etc.) vont pour autant disparaître des marchés togolais avec l'adoption de la loi sur la métrologie légale.

Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux au Togo

Le secteur de l'assurance et réassurance toujours en marge de la loi

Le constat était déjà noté dans le rapport de l'évaluation mutuelle du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) du Togo par le Groupe intergouvernemental d'actions contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'ouest (GIABA), réalisée en 2010, et des rapports de suivis successifs. La même évaluation a également relevé la méconnaissance des textes en vigueur par ceux qui y sont assujettis. Aujourd'hui, selon la Cellule nationale de traitement des informations financières du Togo (CENTIF-Togo), «il est à déplorer que, près de dix ans après la promulgation des lois, les obligations relatives à la LBC/FT en vigueur au Togo ne sont pas effectivement mises en œuvre, en particulier dans le secteur de l'assurance et de la réassurance». Et ce, malgré le cadre juridique et institutionnel en vigueur : loi n° 2007-016 du 6 juillet 2007 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux ; loi n° 2009-022 du 7 septembre 2009 relative à la lutte contre le financement du terrorisme ; règlement n° 0004/CIMA/PCMA/PCE/SG/08 définissant les procédures applicables par les organismes d'assurances dans les Etats membres de la CIMA dans le cadre de la LBC/FT.

Du coup, la CENTIF-Togo a jugé

utile de sensibiliser les auditeurs internes et chargés de conformité des sociétés d'assurance et de réassurance, des courtiers d'assurance et de réassurance, et les inspecteurs de la Direction nationale des assurances, ce 30 mars 2017 à Lomé, sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. L'objectif est de rappeler à ces acteurs les dispositions relatives à la LBC/FT en vigueur au Togo, applicables à leurs activités, et leur permettre de faire, si possible, des recommandations pour la mise en œuvre effective de la loi. A l'occasion, ils ont à nouveau côtoyé, en lien avec le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les notions et problématiques, les normes internationales, les typologies et les obligations prévues par le Code CIMA. Un cas concret de mesures de LBC/FT dans une compagnie d'assurance leur a été aussi exposé. De quoi prendre davantage conscience des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liés au secteur ainsi que de la nécessité de contribuer à la lutte. Surtout qu'on parle d'une «application des mesures préventives qui peine à être effective dans le secteur des assurances du Togo en raison de l'absence de synergie entre les différents acteurs».



Photo de la table officielle lors de la formation du CENTIF

La CENTIF-Togo trouve le contexte finalement favorable : avec la vulnérabilité du secteur de l'assurance et de la réassurance à la criminalité financière, les insuffisances relevées dans le dispositif de LBC/FT du Togo et la menace terroriste de plus en plus présente en Afrique de l'ouest, il importe que des actions ciblées soient menées particulièrement à l'endroit de ce secteur. En plus, suite à l'adoption de la directive n° 02/2015 relative à la LBC/FT par le conseil des ministres de l'UEMOA, le 2 juillet 2015, il urge de sensibiliser tous les assujettis sur ces nouveaux textes qui seront bientôt en vigueur au Togo, et de les inviter à prendre d'ores et déjà des mesures appropriées pour s'y conformer, dès leur promulgation.

Et au Directeur de cabinet du ministre de l'Economie et des finances, Kossi Toffio, d'insister : «une connexion dangereuse s'est établie entre le crime organisé et les organisations terroristes pour

développer les activités criminelles et financer le terrorisme. L'argent du crime et celui destiné au financement du terrorisme s'entremêlent et sont drainés à travers les circuits formels des institutions financières incluant les compagnies d'assurance. Des études ont montré que les compagnies d'assurance sont, parfois, utilisées par les criminels pour recycler le produit de leur crime et par des organisations terroristes pour financer leurs activités».

En rappel, la loi impose aux acteurs des assurances de mettre en place un programme interne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; d'observer une obligation de vigilance à l'égard de la clientèle ; et de faire des déclarations de soupçon à la CENTIF-Togo lorsqu'une opération est suspectée de concourir au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme. Seulement, ils ne mettent pas en œuvre ces obligations.

FOOTBALL/ CHAMPIONNAT D1

Le terrain de Bassar suspendu pour quatre matches

La Commission de discipline de la Fédération Togolaise de Football a suspendu pour quatre matches, le stade municipal de Bassar, à la suite des incidents qui ont émaillé le match de la 17e journée opposant le club local à Angés de Notsé.

Hervé A.

Le 05 mars 2017, s'est joué à Bassar, le match entre Gbikinti local et Angés, comptant pour la 17e journée du championnat national de football de première division, un match qui a connu des manquements organisationnels et des comportements extra-sportifs.

Pour prendre sa décision, la commission s'est appuyée sur les faits rapportés par les officiels et ceux recueillis lors des auditions qui ont eu lieu à la FTF, le 24 mars 2017.

En outre la commission n'a pas

apprécié l'envahissement de la pelouse par les supporters de l'équipe locale et autres perturbations notées avant, pendant et après le match. "Suivant les dispositions de l'article 74.1 du Code de discipline, le club recevant est responsable, sans qu'un comportement fautif ou manquement lui soit imputable, du comportement inconvenant des spectateurs et peut - être le cas échéant sanctionné d'une amende".

M. Napo Koura Tchandi kou quant à lui, a éclopé de trois ans de suspension de toutes activités liées



au football. Ce sont les propos qu'il a tenus lors de la réunion d'avant

match et son comportement lors de l'audition qui sont dénoncés.

COUPE DU MONDE 2026

En 2026, l'Afrique et l'Asie seront les grands gagnants de la nouvelle répartition des équipes

La FIFA a officialisé la nouvelle répartition des équipes pour le Mondial à 48 équipes à partir de 2026. L'Afrique et l'Asie voient leur quota quasiment doubler alors qu'un nouveau système de barrages à six équipes voit le jour.

Qui dit extension, dit nouveau rapport de force. La Coupe du monde 2026 se jouera à 48 équipes et la FIFA a dévoilé ce jeudi le nouveau système de répartitions des équipes sélectionnées. Sans grande surprise, les principaux bénéficiaires sont les continents asiatiques et africains, qui voient leur contingent quasiment doubler. L'Europe devrait compter 16 équipes directement qualifiées, contre 13 aujourd'hui. Et l'Afrique va voir sa participation passer de cinq à neuf équipes, l'Asie de 4, 5 à 8, la Confédération d'Amérique du nord, d'Amérique centrale et des Caraïbes, de 3,5 à 6 et l'Amérique du sud de 4,5 à 6.

L'Océanie, qui ne comptait que 0,5 place et devait passer par un bar-

rage pour voir une de ses sélections se qualifier, dispose désormais d'une place directe, selon ces recommandations. Le bureau du conseil de la FIFA "s'est mis d'accord sur une proposition de répartition des places." Cette recommandation "sera soumise pour ratification au Conseil de la Fifa, le 9 mai à Bahreïn", deux jours avant le Congrès. Ces nouvelles règles assurent la présence de 46 des 48 équipes qualifiées.

Un barrage entre six équipes
Quid des deux derniers tickets ? Là-encore, la FIFA innove. Ils seront attribués au terme d'un "barrage entre six équipes", disputé au mois de novembre précédant le Mondial. Chaque confédération en-



verrait une équipe pour ce barrage, à l'exception de l'UEFA et la 6e équipe serait issue de la confédération où se dispute le Mondial. Les deux équipes les mieux classées

au classement FIFA joueraient leur qualification contre le vainqueur de deux matches à élimination directe opposant les quatre autres équipes engagées

L'Argentine retient son souffle

Battue par la Bolivie (2-0), l'Argentine est en grand danger. Cinquième du classement des éliminatoires du Mondial 2018, l'Albiceleste, privée de Lionel Messi, pourrait manquer la coupe du Monde en Russie.

Argentins et Brésiliens n'ont pas vraiment vécu la même soirée ce mardi 28 mars 2017. Pendant que la bande de Neymar étreignait le Paraguay (3-0) et profitait du revers de l'Uruguay face au Pérou pour valider son billet pour le Mondial 2018, la sélection entraînée par Edgardo Bauza sombrait en Bolivie, quelques heures après avoir appris la lourde suspension infligée à Lionel Messi. Le premier coup dur de la soirée.

Suspendu pour quatre matches après avoir été reconnu coupable par la FIFA d'avoir insulté les arbitres du match Argentine-Chili (1-0), le numéro 10 argentin sera, théoriquement, indisponible jusqu'à l'avant-dernier match des qualifications. Une punition qui passe très mal au pays des gauchos. "La Putin Madre", a d'ailleurs titré le grand quotidien argentin *Clarín*. Un jeu de mots faisant référence au président de la Russie et à l'insulte "put.. madre" illustrant parfaitement le mécontentement de l'opinion argentine.

Cinquième du classement de la zone AmSud et donc barragiste provisoire, l'Albiceleste peut en tout cas trembler. Avec seulement deux points d'avance sur le sixième (non qualifiable pour le Mondial), la bande du sélectionneur Edgardo Bauza ne brille pas par son jeu collectif.

La fédération argentine (AFA), pour éviter un drame, a décidé de faire appel de la sanction infligée à Messi. Et si la FIFA refuse de revenir sur sa décision, l'AFA se tournera alors vers le Tribunal Arbitral du Sport (TAS).

Le président Ahmad "convaincu" que le Maroc peut l'organiser

Le président de la Confédération africaine de football, le Malgache Ahmad, s'est dit "convaincu" mardi que le Maroc pourrait organiser la coupe du monde en 2026.

"Nous sommes convaincus que le Maroc pourra organiser cette compétition, comme cela a été fait par l'Afrique du sud en 2010", a déclaré au cours d'une conférence de presse à Marrakech M. Ahmad, arrivé la veille dans le royaume, pour sa première visite à l'étranger depuis son élection.

"Pour la Coupe du monde, ce n'est pas fortuit si je suis là avec deux membres du Conseil de la FIFA", a-t-il expliqué.

Le Maroc a été candidat à l'organisation des Coupes du monde 1994, 1998, 2006 et 2010, mais sans succès.

En novembre dernier, le président de la FIFA, Gianni Infantino, avait déclaré que le Maroc était "en mesure d'accueillir la Coupe du monde de football eu égard à ses infrastructures et sa capacité organisationnelle".

Des articles de presse ont évoqué à plusieurs reprises ces dernières semaines une possible candidature commune du Maroc, de l'Espagne et du Portugal pour organiser la Coupe du monde 2026.

"Il faut rassembler tout le monde. (...) Nous allons ouvrir la porte de la CAF aux stars africaines du football. D'ici peu, ces stars vont revenir à la maison du football africain pour voir ensemble ce qu'ils peuvent nous apporter", a par ailleurs assuré mardi M. Ahmad.

"J'ai toujours dit haut et fort que si le football africain est là où il est aujourd'hui, c'est grâce à ces stars. Nous ne sommes que des administrateurs, c'est eux qui ont fait vibrer tous nos stades", a-t-il souligné.

Le nouveau président de la CAF a par ailleurs affirmé "compter beaucoup sur l'expertise" du président de la Fédération royale marocaine de football, Faouzi Lakjaoui pour "aider à assainir et développer le côté financier de la CAF".

Monchi quitte le FC Séville !

C'est officiel. Ramón Rodríguez Verdejo, dit Monchi, célèbre directeur sportif du FC Séville, quitte le club espagnol. Il est annoncé avec insistance du côté de l'AS Roma.

Plus les semaines passaient, et plus Monchi s'éloignait du FC Séville. Le directeur sportif du club andalou, arrivé à ce poste en 2000, ne cessait de clamer ses envies d'ailleurs, faisant comprendre qu'il avait besoin de se lancer un nouveau défi après avoir excellé dans le recrutement au Stade Sanchez Pizjuan. Kevin Gameiro, Daniel Alves, Ivan Rakitic, Gregorz Krychowiak, ou bien encore Carlos Bacca... Autant d'éléments arrivés pour une bouchée de pain ou presque au sein de l'écurie de Nervion et qui ont rapporté de belles plus-values dans la foulée.

Le FC Séville doit beaucoup à son architecte, qui a réussi à s'imposer comme le directeur sportif le plus doué de sa génération. Précédé d'une excellente réputation, l'homme de 48 ans voulait cependant se lancer un nouveau défi et, c'est maintenant officiel, dit adieu à son club de cœur : "Le FC Séville et Ramón Rodríguez Verdejo, Monchi, ont conclu un accord concernant le départ du directeur général sportif du club, accord approuvé par le Conseil d'Administration qui s'était réuni dans cette soirée de jeudi. Ce vendredi, à 12h30, le président José Castro et Monchi dévoileront les détails de cet accord au cours d'une conférence de presse devant les médias au Stade Ramón Sánchez-Pizjuan", affirment les Sévillans dans un communiqué.

Un temps annoncé dans le viseur du Paris Saint-Germain ou du Real Madrid, Monchi se dirige a priori vers l'AS Roma, qui tient désormais la corde pour l'enrôler. Une chose est certaine, Séville perd énormément avec le départ de son stratège, comme nous l'avouait il y a quelques jours le défenseur central Clément Lenglet : "C'est l'un des meilleurs du monde donc, forcément, quand on perd quelqu'un comme ça si jamais il était amené à partir, ce serait dur de le remplacer. Mais il y a une grosse cellule de recrutement derrière, des gens prêts à prendre la relève même si Monchi c'est le nom, c'est la marque du FC Séville. Voir quelqu'un comme ça quitter le club serait une perte". Aux Andalous de trouver les solutions pour le remplacer.

Michel Platini : "Blatter voulait mon scalp"

L'ancien président de l'UEFA, suspendu pour quatre ans, est sorti de son silence jeudi dans les colonnes du Monde. Pas revanchard, mais rancunier.

Un an après sa dernière intervention publique, l'ancien président de l'UEFA et candidat à la Fifa Michel Platini a repris la parole dans les colonnes du Monde pour commenter une enquête du journal sur les dessous de sa disgrâce. Un an qui lui a permis de suivre l'Euro de loin, "comme un téléspectateur, bière pizza, amis", mais aussi de réfléchir à sa fin de carrière institutionnelle, entérinée par une suspension réduite de six à quatre ans par le TAS. "Les diverses instances internes de la Fifa ont été instrumentalisées par les personnes qui tiraient les ficelles. J'ai toujours vécu dans l'espoir qu'elles diraient la vérité. Mais ce n'est jamais arrivé. Ce sont les membres de l'administration qui



donnent de l'argent aux fédérations nationales. Cela leur donne un grand pouvoir, on leur tire le tapis rouge. C'est eux les patrons, à la Fifa", explique le Français.

Même s'il ne se dit pas revanchard (mais rancunier), Michel Platini souligne clairement le rôle de

Sepp Blatter dans sa chute et également son absence de soutien quand la procédure à son encontre a été enclenchée au Comité d'éthique : "A la fin, il défendait sa peau. Blatter ne défend personne d'autre. Il ne m'a jamais défendu. C'est le plus gros égoïste que j'ai

vu de ma vie. Il a toujours dit que je serais son dernier scalp. Je sais qu'il faisait une fixation sur moi, à la fin, depuis le "enough is enough" du 28 mai 2015. Sans compter la jalousie qu'il a pour le footballeur que j'étais. Je l'ai vu, la dernière fois, au TAS, en août 2016. C'était comme si de rien n'était de son côté. Il faisait des blagues".

L'ancien patron de l'UEFA avoue qu'il est encore "prématuré" pour lui de dire s'il voudra revenir dans le jeu politique, surtout qu'il s'attendait à plus de soutien : "Je suis un peu dans la déception par rapport à tout ce que j'ai fait pour le football. 99% des gens m'ont soutenu mais seuls 1% m'ont aidé. Il n'y a pas un mec qui s'est levé au niveau des Fédérations nationales. Au niveau de la Fédération française, j'espère avoir un signe à l'avenir." Surtout qu'il confirme que pour lui, "ce n'est pas terminé".

Nouvelle version de la Norme ITIE renforcée

Les membres de la Cour des comptes s'y familiarisent

Late Pater

Dans le cadre du programme de renforcement de capacités des parties prenantes de l'ITIE-Togo, adopté par le Comité de pilotage pour la période post-conformité, les membres de la Cour des comptes se sont retrouvés ce 28 mars 2017 en atelier de formation sur la version 2016 de la Norme ITIE. Une initiative du Secrétariat technique sur financement de la Banque africaine de développement. L'objectif est d'actualiser les connaissances des membres de la Cour des comptes par rapport à la version 2016 de la Norme ITIE renforcée depuis la dernière conférence mondiale de l'ITIE. Plusieurs thèmes de communication leur a été ainsi exposés : «la norme 2016 comme outil de réforme : des rapports aux résultats», «l'appropriation de la norme ITIE : la qualité et la crédibilité de la mise en œuvre», «l'expérience de la transparence et de la redevabilité dans le cadre de l'ITIE : collecte et réconciliation des données du secteur extractif», «la certification des comptes des entités publiques par les institutions supérieures de contrôle des finances pu-



Photo de famille des participants à la formation

bliques : expérience de la Cour des comptes du Togo», etc.

La Cour des comptes, institution supérieure de contrôle des finances publiques, joue un rôle d'importance capitale dans le processus ITIE, notamment pour la crédibilité et la fiabilité des déclarations des agences gouvernementales, lors de l'élaboration des rapports ITIE. A travers son implication dans le processus au Togo, elle est devenue la première institution du genre à réussir la certification des déclarations ITIE au sein des pays francophones d'Afrique mettant en œuvre l'ITIE.

Depuis 2013, l'ITIE insiste sur la publication des informations

contextuelles (propriété réelle, contrats, cadastre minier, volume exporté...). Et selon Clare Short, 2ème Présidente de l'ITIE 2011-2016, «les richesses issues des ressources naturelles d'un pays devraient profiter à tous les citoyens et une telle entreprise nécessite des niveaux élevés de transparence et de redevabilité». Mais les choses ne se passent pas ainsi souvent. Malheureusement ! Le Togo n'en est pas totalement exclu. D'où les phases d'évaluation de la mise en œuvre. Le pays de Faure Gnassingbé doit subir cet exercice, dès ce 1^{er} avril 2017, pour confirmer son statut de pays conforme.

Améliorer les conditions de vie des familles parrainées Des clubs de mères initiées en fabrication de foyers améliorés et du savon

Jean AFOLABI

Les clubs de mères mis en place dans les cantons sont composés des mères des enfants parrainés. Le canton de Kazaboua, au centre du pays, a initié le 09 février 2017 une formation des membres du club de mères sur la fabrication des foyers améliorés. Ceci non seulement dans le but d'améliorer les conditions de vie des familles parrainées mais aussi de lutter contre la déforestation. «Je suis fière de cette formation de fabrication de foyers améliorés car non seulement elle nous permet de faire des économies en bois de cuisson mais aussi de réduire le temps énorme que nous consacrons pour la recherche du bois de chauffe. Ce temps gagné nous permettra d'initier d'autres activités pour le bien de nos familles et de nos enfants. On peut même ajouter un plus à nos activités génératrices de revenu avec la fabrication et la vente des foyers améliorés», a indiqué une femme membre du club de mères de Kazaboua.

Une formation de cinq jours



Formation en fabrication de foyer amélioré

sur la fabrication du savon a permis de renforcer les capacités de 30 femmes membres des clubs de mères du canton de Fazao, au centre du pays. Selon Plan International, cette formation vise à améliorer la situation économique des familles d'enfants parrainés pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants, notamment en matière d'éducation et de santé. «Les dépenses que je fais pour la famille pour l'achat du savon pour le linge, la vaisselle et le bain coutent cher. Avec ce

projet, je suis convaincue que je pourrai réduire mes dépenses. Je pourrai aussi en fabriquer pour vendre et avoir un revenu acceptable. Comme ça, je pourrai faire mes cotisations dans mon groupe d'épargne et développer mes activités», affirme une mère. Organisée par le canton de Fazao, avec l'appui de Plan international Togo, cette formation a eu lieu les 2, 3, 6, 7 et 8 février 2017.



Togotelecom

COMMUNIQUE

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'ELLE ORGANISE UNE VASTE OPERATION DE REHABILITATION GRATUITE DES INSTALLATIONS TELEPHONIQUES A DOMICILE.

A CET EFFET, ELLE INVITE TOUT CLIENT POSSEDANT UNE INSTALLATION FILAIRE NON FONCTIONNELLE A SE RENDRE DANS TOUT ESPACE TELECOM POUR UNE PRISE EN CHARGE SPECIFIQUE DANS LE CADRE DE L'OPERATION.

TOGO TELECOM TIENT A RASSURER SON AIMABLE CLIENTELE QUE LES DISPOSITIONS PRISES CONCOURRONT A AMELIORER DURABLEMENT LA QUALITE DE SES PRESTATIONS.

TOGO TELECOM VOUS REMERCIER D'AVANCE DE VOTRE CONTRIBUTION A LA REUSSITE DE CETTE OPERATION.

LA DIRECTION GENERALE

La Finance Inclusive/3 ans d'activités dans la Centrale

Plus de 3milliards Fcfa de crédits octroyés à 69 598 personnes

Etonam Sossou

Les bénéficiaires des différents produits du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI), de la Région Centrale ont rencontré les 24 et 25 mars la Ministre du développement à la base, Mme Victoire Tomégah-Dogbé. Au menu des échanges, les effets de la finance inclusive sur la lutte contre la pauvreté ainsi que les difficultés rencontrées par les Prestataires de Services Financiers, et les bénéficiaires. Tchamba, Sokodé (Tchaoudjo), Sotouboua et Blitta, dans chacune des ces préfectures le ministre, après avoir présenté le bilan à l'échelle préfectorale, félicite les bénéficiaires et les PSF pour le travail accompli. Les bénéficiaires ont eu l'occasion de relever les impacts positifs du FNFI sur leur quotidien, d'exposer leurs difficultés et leurs attentes. Ce à quoi la ministre et ses collaborateurs ont apporté des éclaircissements.

Au nombre des bénéficiaires du Produit APSEF, Yaya Zourouma que nous avons rencontré à Tchamba. Commerçante de produits de première nécessité, cette dame nous raconte avec fierté son expérience. «Mère de trois enfants, je subvenais difficilement aux besoins de ma famille et je manquais aussi de moyens pour exercer une activité. J'ai décidé donc de partir au Nigéria pour un poste de travail de domestique. C'est ainsi qu'une amie m'a parlé du FNFI et m'a conseillé de constituer un groupe solidaire avec d'autres personnes et de me rendre dans une institution de microfinance partenaire du programme. Le groupe solidaire de 4 membres constitué et après des séances de formation en éducation financière, gestion de crédit et gestion de micro entreprise, j'ai eu accès au crédit APSEF en janvier 2016 d'un montant de 30.000 Fcfa. Avec ce montant, j'ai débuté mon petit commerce. Aujourd'hui, je suis 3^{ème} cycle, j'ai reçu 50000 Fcfa

et je vends également des céréales. Je participe à l'épanouissement et à l'éducation de mes enfants parce que parfois c'est moi qui paie les frais de scolarité quand leur papa n'a pas les moyens», nous révèle, la mère de famille, la quarantaine environ. Quand on aborde la question de remboursement des crédits qu'elle a reçus, elle répond «dans notre groupe tous les membres remboursent normalement. Et nous envisageons bénéficier d'ici peu du fonds d'accompagnement fixé à 100000 Fcfa »

De 2014 à 2016, 3 036 994 337

FNFI, à Sokodé et nous avons suivi toutes les étapes pour l'octroi du crédit. En mai 2016, j'ai obtenu un crédit de 100.000 F CFA et j'ai pu acheter des sacs d'engrais en grande quantité pour mon champ de maïs. Aujourd'hui, grâce à ce crédit, j'ai obtenu 20 sacs de maïs au lieu de 10 auparavant », confie cet agriculteur bénéficiaire du produit Agrisef.

Et, 114 853 crédits (1^{er} crédits et crédits renouvelés) ont été accordés dans les 4 préfectures de la région centrale de 2014 à 2016. Au 31 janvier 2017, 2 832 972 837



Vue partielle des bénéficiaires des produits FNFI à Tchamba

FCFA ont été débloqués dans la région centrale pour satisfaire les besoins de financement exprimés par 69 598 personnes dans les 4 préfectures (Tchaoudjo, Tchamba, Sotouboua et Blitta). La préfecture de Tchaoudjo est la plus touchée avec 22 591 bénéficiaires pour un montant total de 1 088 843 527

C'est le cas de Daro Daouda, résidant à Tchalo, un village au sud de Sokodé. «Je suis agriculteur à Tchalo. Avec les difficultés financières que j'éprouve, je n'étais plus en mesure d'engraisser mon champ comme il se devait. Nous avons appris à la radio qu'il y a un financement pour les agriculteurs et nous nous sommes constitués en groupement de cinq personnes. Nous sommes allés vers une institution de microfinance partenaire du

FCFA ont été remboursés sur les 4 691 187 965 accordés de 2014 à 2016, soit un taux de remboursement de 89% (Calcul : Montant remboursé / (montant remboursé + impayé)). Les préfectures de Tchaoudjo et de Tchamba affichent les meilleures performances avec un taux de remboursement respectivement de 94,4% et 93,6%. Les taux de remboursement est légèrement supérieur à 80% dans les préfectures de Blitta et de Sotouboua. L'embellie des préfectures de Tchaoudjo et de Tchamba s'explique par : la forte présence des PSF partenaires du FNFI, ce qui assure une bonne couverture des localités et donc un bon suivi des crédits débloqués ; la bonne collaboration entre les PSF intervenant dans les localités ; l'implication de FEBESEF,

FEDERATIONS, CDQ, CVD, CRV, Chambre de métiers, Chefs traditionnels, préfet... etc.

A l'opposé de Tchaoudjo et de Tchamba, certains PSF qui interviennent dans les préfectures de Blitta et Sotouboua n'ont pas de point de service dans les localités. Ces PSF rencontrent quelques difficultés dans le suivi des crédits.

Pour régler ce problème de faible couverture de certaines préfectures, le FNFI envisage de mettre en place un mécanisme pour appuyer les projets d'installation d'agence ou de point de service des PSF qui interviennent dans ces localités. L'implication de FEBESEF, FEDERATIONS, CDQ, CVD, CRV, Chambre de métiers, Chefs tradi-

tionnels, préfet... etc doit être encouragée. Il faut désormais une collaboration entre les PSF pour juguler la cavalerie des bénéficiaires. Le renforcement de capacité des personnels des PSF permettra d'harmoniser les pratiques et ainsi d'éviter les disparités constatées dans la mise en œuvre des produits

MANY DEUTSCHLAND TOGO GERMANY ALLEMAGNE TOGO GERMANY DEUTSCHLAND TOGO GER

Togo-Allemagne

Le printemps de la coopération

Frühling der Entwicklungszusammenarbeit

2^e ANNEE

Lomé du 3 au 5 avril 2017

Organisé par le ministère togolais des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'intégration africaine

Avec la participation des pays de l'Hinterland

COOPERATION ALLEMANDE

Ministère de la République Fédérale d'Allemagne

EUROPEAN UNION

BURKINA FASO MALI NIGER

Droit de l'enfant

Un atelier à Lomé pour planifier les activités du projet CRM

Le Forum des organisations de défense des droits de l'enfant au Togo (Foddet) a organisé les 2 et 29 mars 2017, un atelier pour réorganiser les activités pour le compte de l'année en cours, du projet « Suivi des droits de l'enfant ».

Le projet de «Suivi des droits de l'enfant» (janvier 2015 à juin 2018), vise à renforcer les capacités institutionnelles des organisations de la société civile pour une meilleure protection des enfants. Après plus de deux années de parours, les structures impliqués dans sa mise en œuvre au Togo dressent le bilan et planifient les activités pour 2017. Quatre (4) organisations de la société civile sont impliquées dans la réalisation du projet notamment le Forum des organisations de défense des droits de l'enfant au Togo (Foddet). L'Association paix

culture et développement (Apod), le réseau des journalistes et communicateurs spécialisés en éducation (Fjce) et le Réseau de lutte contre la traite des enfants au Togo (Relutet).

Le suivi de la mise en œuvre des engagements pris par les gouvernements à travers la ratification et/ou l'édiction de divers instruments de promotion et de protection des droits de l'homme devient plus important lorsque ces derniers ont un lien avec les enfants qui constituent une couche fragile dont la croissance et l'épanouissement demandent beaucoup plus de soins. Mais, au Togo les organisations de la société civile auxquelles incombent les actions de suivi de la mise en œuvre des engagements pris en faveur des droits de l'enfant sont souvent limités : mauvaise organisation, in-

capacité à amener le gouvernement à être proactif, faible niveau d'engagement des acteurs des osc etc. c'est pour aider à corriger cette situation que l'Agence Suédoise de Développement International (ASDI) a financé à travers Plan International Togo et au profit de la Société civile le projet.

La rencontre a permis aux organisations sus citées et leurs réseaux membres de prévoir des dates ou des périodes de réalisation des activités, affecter les ressources disponibles aux tâches et faciliter le suivi de l'avancement du projet.

La particularité de ce projet réside dans le fait qu'il est conduit dans trois pays notamment le Bénin, le Burkina Faso et le Togo pour un dynamisme et un échange des idées en vue d'acquiescer l'expérience de chacun.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1366
DE LOTO BENZ DU 22 Mars 2017

Le tirage de LOTO BENZ de ce mercredi 29 mars 2017 porte le N°1367.

C'est à Lomé que la LONATO a enregistré l'essentiel des gros lots gagnés lors du dernier tirage de LOTO BENZ

Ainsi, le point de vente 70125, situé dans la capitale, a recensé un maxi gros lot de 7.500.000 F CFA.

Dans les autres villes du pays, la LONATO a enregistré essentiellement des gagnants de lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000 F CFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1367 de LOTO BENZ du 29 Mars 2017

Numéro de base

04 24 78 63 60

TOGO CELLULAIRE



LA FAMILLE S'ÉLARGIT
NOUVEAUX NUMÉROS
70 XX XX XX

NOUS SOMMES PLUS DE 3 MILLIONS D'ABONNÉS



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015

